



**Le financement des universités**  
des solutions adaptées à la situation du Québec

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES  
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**Déposé à la 469<sup>e</sup> séance extraordinaire du Conseil central**  
**Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2010**

Rédaction et révision :

Delphine BOUILLY, coordonnatrice aux affaires académiques de cycles supérieurs

Paul Virak KHUONG, coordonnateur à la recherche universitaire

Maude LARENTE, coordonnatrice aux affaires académiques de premier cycle

Mathieu LEPITRE, coordonnateur aux affaires universitaires

Véronique LEVERT-BOYER, coordonnatrice aux finances et services

Jeahn-Gabriel NEVEU, coordonnateur à la vie de campus

Marc-André ROSS, secrétaire général

Stéphanie TOUGAS, coordonnatrice aux affaires associatives

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur.

Ce document a été adopté lors de la XXX<sup>e</sup> séance  
[extra]ordinaire du conseil central, le [date].

**FAÉCUM**

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265

Montréal (Québec)

H3T 1N8

Téléphone : 514 343-5947

Télécopieur : 514 343-7690

Site Web : <http://www.faecum.qc.ca>

Courriel : [info@faecum.qc.ca](mailto:info@faecum.qc.ca)

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par le truchement de 82 associations étudiantes, les 37 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts des étudiants dans les sphères académique et sociale. Elle vise aussi, par le biais de ses services et différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage des étudiants à l'Université de Montréal.

## Table des matières

<i>Introduction</i>	<b>1</b>
<b>1. L'éducation universitaire: une nécessité pour l'avenir du Québec</b>	<b>2</b>
<b>2. Une accessibilité déjà précaire</b>	<b>6</b>
<b>2.1 La non-inscription aux études universitaires</b>	<b>6</b>
<b>2.2 Le décrochage au niveau universitaire</b>	<b>7</b>
2.2.1 Le coût réel des études et la capacité de payer des étudiants	7
2.2.3 L'impact du travail pendant les études	8
2.2.4 L'impact de l'endettement pendant les études	8
<b>3. De mauvaises réponses à la mauvaise question</b>	<b>11</b>
<b>3.1 Les effets pervers de la modulation</b>	<b>11</b>
<b>3.2 La hausse des droits de scolarité : un frein à l'accessibilité</b>	<b>13</b>
<b>3.3 La bonification de l'AFE</b>	<b>14</b>
<b>4. Bonifier le financement des universités pour répondre aux besoins du Québec</b>	<b>17</b>
<b>4.1 De la nécessité d'identifier les lacunes du système universitaire québécois</b>	<b>17</b>
<b>4.2 Contribution des entreprises</b>	<b>18</b>
<b>4.3 Contribution des diplômés à l'éducation</b>	<b>19</b>
<i>Conclusion</i>	<b>23</b>
<i>Rappel des recommandations</i>	<b>24</b>
<i>Bibliographie</i>	<b>25</b>

## Introduction

Le débat sur le financement du réseau universitaire québécois et la part que la contribution étudiante doit y prendre fait rage au Québec. En 2007, le gouvernement du Québec a dégelé les droits de scolarité universitaires, qui auront augmenté de 30 % en 2012. Dans son budget de 2010, il a également annoncé une nouvelle augmentation des droits de scolarité, prévue pour 2012, dont les modalités seraient discutées lors d'une Rencontre avec les partenaires en éducation, le 6 décembre 2010. La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Line Beauchamp, y réunira différents intervenants afin de discuter de *L'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec*.

Depuis plus de 30 ans, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) défend et promeut les droits et intérêts académiques, politiques, sociaux et économiques des étudiants. Forte de 82 associations étudiantes qui représentent 37 000 membres, la FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec : elle représente environ un cinquième des étudiants universitaires au Québec, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs. Les étudiants de la FAÉCUM tiennent à être entendus dans la réflexion sur les universités québécoises et c'est dans cet esprit que s'inscrit ce mémoire.

Nous croyons que l'avenir du Québec passe par la scolarisation de ses citoyens. Cela requiert une éducation universitaire de qualité, mais surtout accessible, sans égard aux moyens financiers des étudiants. Nous estimons aussi que la situation de la formation postsecondaire au Québec est distincte de celle du reste du Canada, et qu'il est essentiel d'en tenir compte lorsque l'on discute des universités et de leur financement. Par conséquent, dans ce mémoire, nous recentrerons le débat autour de l'importance de maximiser l'accessibilité aux études universitaires tout en conservant la qualité de la formation. Nous démontrerons que les moyens avancés par différents acteurs pour accroître le financement des universités ne sont pas viables, tant pour les étudiants que pour la société québécoise. Nous aborderons finalement des pistes de solutions qui correspondent davantage aux valeurs et au modèle de société québécois.

## 1. L'éducation universitaire: une nécessité pour l'avenir du Québec

La société québécoise fera bientôt face aux conséquences d'un choc démographique. Cela s'explique par l'inversion de la pyramide des âges de la province [Thibault, 2009], un phénomène observable dans la majorité des pays industrialisés et qui se résume ainsi : les citoyens plus jeunes sont moins nombreux que les plus âgés. Le passage massif à la retraite des *baby-boomers* se traduira alors en une diminution de la population active. Or, c'est principalement grâce aux impôts payés par la population active que l'État peut dispenser des services sociaux à l'ensemble de la population. Les projections démographiques prévoient donc pour l'avenir que moins de travailleurs contribueront à supporter le filet social d'un plus grand nombre de citoyens plus âgés.

Quelques pays ont déjà relevé les défis d'un tel choc démographique. Ils ont dû se résoudre à diminuer les coûts de leurs programmes sociaux, par exemple en laissant plus de place au privé, en instaurant des tickets modérateurs en santé ou encore en augmentant l'âge de la retraite. Toutefois, il est important de souligner les cas de la Suède et de la Finlande, dont les modèles de société sont similaires au nôtre et où les décideurs ont fait le choix de protéger le secteur de l'éducation postsecondaire, le considérant comme un investissement et non une dépense [Swedish National Agency for Higher Education, 2010; Centre for International Mobility, 2010]. Le choix de bien financer l'éducation postsecondaire en réaction à la diminution de la population active s'avère un investissement stratégique lorsque l'on considère les retombées multiples et non négligeables de la scolarité, autant en termes sociaux qu'économiques.

L'éducation a effectivement des bienfaits au niveau social. De façon générale, une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'impact social de l'éducation conclut que:

« Dans l'ensemble, les personnes les plus instruites tendent à être en meilleure santé physique et mentale, et à présenter davantage de capacités et de motivations à participer à la vie civique et sociale. L'éducation contribue efficacement à la maîtrise des coûts dans les services publics - en d'autres termes, l'argent investi dans l'enseignement génère des économies de coûts, ce qui permet aux individus de mieux prendre soin d'eux-mêmes et d'utiliser plus efficacement les services

publics. De façon plus positive, elle génère ou maintient le bien-être, contribue à la qualité de vie et renforce la démocratie » [Desjardins et Schuller, 2007, p.137].

En particulier, de nombreuses études ont confirmé le lien positif entre la scolarisation et la santé des populations [Lakhandai et Ram, 2008; Wolfenson, 2000; Gregson, Waddell et Chadiwana, 2001]. Par exemple, il a été démontré que les individus scolarisés, indépendamment du niveau d'étude, sont mieux informés sur la santé, et ainsi plus enclins à éviter des comportements à risque et plus aptes à bien utiliser les médicaments [Wolfe et Zurekas, 2008 cité dans Lakhandai et Ram, 2008]. La scolarisation semble donc être un excellent moyen d'améliorer la santé et la qualité de vie des Québécois et de réaliser des économies intéressantes sur les coûts du système de santé, qui représentent plus de 40 % du budget du gouvernement du Québec [Ministère des Finances, 2007].

Ajoutons que les universités en elles-mêmes jouent un rôle fondamental dans la société. Ce sont des pôles d'expertise et d'excellence, et donc des partenaires essentiels pour la recherche et le développement en entreprise, en particulier dans les secteurs de pointe. Elles se doivent aussi d'être un vecteur d'information et de vulgarisation scientifiques pour l'ensemble des citoyens afin que tous les Québécois puissent profiter de ce savoir et ainsi dynamiser la province. Dans son Livre blanc 2007-2010, l'Université de Montréal (UdeM) elle-même affirmait « [devoir] continuer d'entretenir et de développer son enracinement profond dans les milieux montréalais, québécois et canadien » [Université de Montréal, 2007].

Enfin, d'un point de vue strictement économique, il s'avère que l'éducation est un bon investissement. Évidemment, les bénéfices privés sont importants pour les diplômés qui peuvent s'attendre à avoir de meilleurs salaires et à une plus haute probabilité d'occuper un emploi [Heckmann et Villoutreix, 2010]. Le gain net personnel s'estime en soustrayant des revenus nets supplémentaires attendus les sommes investies dans sa propre éducation, incluant le coût d'option, c'est-à-dire le salaire non-perçu pendant les années consacrées à la formation. Au Canada, le rendement annuel privé d'un diplôme postsecondaire, lorsque comparé au diplôme secondaire, est de 9 à 10 % selon les données de 2006 [Heckmann et Villoutreix, 2010]. Au Québec, bien que les droits de scolarité soient moindres, le rendement d'un diplôme universitaire

est diminué par les taux d'imposition supérieurs et aussi par le haut coût d'option des étudiants qui détiennent déjà un Diplôme d'études collégiales (DEC) lorsqu'ils débudent leur baccalauréat.

Outre le gain privé pour les diplômés, l'investissement en éducation rapporte aussi des bénéfices à l'État. Le financement public comprend bien entendu les subventions aux établissements et l'aide financière aux études, mais aussi le manque à gagner en impôt durant la formation des étudiants. Cet investissement est ensuite comparé aux retours en impôt supplémentaire et en économies sur les programmes sociaux une fois le diplôme obtenu. Au Canada, ce rendement annuel se situe entre 7 et 8 %, toujours selon les chiffres de 2006 [Heckmann et Villoutreix, 2010]. Pour le Québec, compte tenu du taux d'imposition élevé et de la prise en charge étendue de la couverture sociale, les retours sur l'investissement en éducation postsecondaire ne peuvent qu'être encore plus élevés. Bref, particulièrement dans le contexte québécois, l'éducation est un excellent investissement pour l'économie de la province.

Pour revenir au problème du choc démographique attendu, on prévoit qu'au Québec la population active décroîtra dès 2013, lorsque les nouveaux retraités ne seront plus tous remplacés par de nouveaux travailleurs [Dupuis, Bégin et Vachon, 2009]. Pour contrebalancer la baisse future de la population active, le présent gouvernement priorise notamment l'innovation<sup>1</sup> et l'éducation postsecondaire. Ainsi, entre 2010 et 2013, le ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) injectera 1,2 milliard de dollars via la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, entre autres en éducation et en recherche, afin « [d'appuyer] activement le développement économique d'un Québec prospère » [MDEIE, 2010].

Actuellement, le Québec accuse un retard important au niveau des diplômés postsecondaires, comparativement au reste du Canada ou aux États-Unis. En effet, ils ne forment que 45 % de la population québécoise âgée entre 25 et 64 ans, contre, par exemple, 55 % des Ontariens de la même tranche d'âge. La situation est meilleure chez les plus jeunes, soit 54 % pour les Québécois de 25 à 34 ans, mais c'est aussi le cas en Ontario avec 63 %. Le Québec semble cependant mieux

---

<sup>1</sup> La recherche constante de meilleures façons de faire, quel que soit le domaine, dans le but ultime d'optimiser les performances et ainsi d'accroître les résultats [MDEIE, 2010].

s'en sortir au niveau des diplômes postsecondaires techniques, pour lesquels le retard est moins marqué, et des diplômes de cycles supérieurs en recherche (maîtrises et doctorats), où on note même une légère avance [Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, 2010]. La province se démarque d'ailleurs du reste du Canada, d'une part, par les cégeps qui permettent un accès plus généralisé à la formation postsecondaire et, d'autre part, par un programme d'aide financière aux études nettement plus généreux et des droits de scolarité plus abordables pour les étudiants de cycles supérieurs. On remarque donc que le Québec performe mieux dans les secteurs où il a su développer un système d'éducation qui lui est propre.

Le Québec fera bientôt face à un changement au sein de sa population. Ailleurs, les programmes sociaux en ont fait le coût. Il serait faux et mal avisé de considérer l'éducation comme une dépense plutôt qu'un investissement. L'éducation postsecondaire entraîne des bénéfices pour les diplômés, mais aussi pour l'État, et ce, autant aux niveaux social qu'économique. Le Québec se doit d'être et de demeurer compétitif, et pour cela il doit s'assurer de favoriser la scolarisation de sa population. Le système d'éducation postsecondaire au Québec est particulier, et nous nous devons de développer des solutions répondant à cette réalité. Il est insensé d'espérer rattraper ou même rivaliser avec le taux de scolarisation du reste du Canada ou des États-Unis en imitant leurs façons de faire. Miser sur l'éducation et l'innovation au Québec ne devrait pas nous amener à nous demander comment augmenter le financement des universités sans affecter l'accessibilité, mais plutôt comment maximiser l'accessibilité en conservant ou en améliorant la qualité de la formation.

### **Recommandation 1**

**Que le gouvernement du Québec s'assure de maximiser l'accessibilité aux études universitaires, tout en maintenant la qualité de la formation.**

## 2. Une accessibilité déjà précaire

Dans le but de maximiser la scolarisation de la population québécoise, il faut d'abord et avant tout optimiser l'accessibilité au réseau universitaire, en s'assurant que toute personne ayant le potentiel intellectuel de mener à bien des études universitaires puisse le faire, peu importe ses moyens financiers. La scolarisation universitaire au Québec fait face à deux types de défis : les finissants du cégep qui ne s'inscrivent pas à l'université et les étudiants universitaires qui décrochent.

### 2.1 La non-inscription aux études universitaires

Le faible taux d'inscription des Québécois aux études universitaires est le reflet, entre autres choses, de la relative jeunesse de notre système d'éducation. En effet, la démocratisation de l'éducation au Québec, auparavant réservée à l'élite ou au clergé, date de la Révolution tranquille. Les *baby-boomers* ont donc été les premiers à avoir la chance de fréquenter les bancs d'école aux niveaux collégial et universitaire en grand nombre. Cela implique que les étudiants actuels sont majoritairement des étudiants de première ou de seconde génération [FEUQ, 2010]. En d'autres termes, une proportion relativement faible des étudiants québécois provient de familles avec une longue tradition de scolarisation avancée. De plus, les familles québécoises sont généralement plus pauvres que celles du reste du Canada [Statistique Canada, 2010a]. Or, plusieurs études montrent que le niveau d'éducation et le revenu des parents sont fortement associés avec la poursuite des études au niveau universitaire chez leurs enfants [Rahman, Situ et Jimmo, 2005]. De même, la valorisation de la formation universitaire dans le milieu social a aussi un impact sur la probabilité qu'un étudiant s'inscrive à l'université [Junor et Usher, 2004]. Vu son contexte historique, le Québec doit prévoir un effort accru pour convaincre ses jeunes citoyens d'opter pour des études universitaires.

De plus, avant d'entamer des études universitaires, chaque individu prend en considération le coût global d'un tel cheminement et le compare à la valeur supplémentaire que la formation lui apportera. Or, les frais de scolarité ne sont qu'une partie des coûts de la formation universitaire : il faut aussi prendre en compte le coût d'option d'un étudiant qui choisit de prolonger son séjour

sur les bancs d'école au lieu de rejoindre immédiatement le marché du travail. En ce sens, le Québec est unique de par l'existence du cégep, qui permet d'obtenir un premier diplôme postsecondaire, le Diplôme d'études collégiales, avant de débiter l'université. Avec ce diplôme déjà en poche, la valeur économique additionnelle de la formation universitaire devient inférieure et le coût d'option plus élevé par rapport au reste de l'Amérique du Nord [Statistique Canada, 2010b]. La question du coût d'entrée au réseau universitaire est pour cette raison particulièrement critique au Québec.

La situation du Québec par rapport à l'accès aux études universitaires est donc particulière, tant par le passé de la province que par la structure de son système d'éducation. Il faut alors être prudent dans les comparaisons avec les provinces et pays voisins, et reconnaître que le Québec doit mettre des efforts particuliers pour encourager ses citoyens à opter pour l'éducation universitaire.

## **2.2 Le décrochage au niveau universitaire**

La situation des étudiants qui décident d'effectuer des études universitaires n'est pas nécessairement des plus facile. On constate que plus de 30 % des étudiants universitaires ne parviennent pas à obtenir leur diplôme. Au doctorat, le taux d'abandon est encore plus inquiétant, atteignant plus de 40 % [MELS, 2010a]. Plusieurs facteurs expliquent cette forte attrition aux études universitaires.

### 2.2.1 Le coût réel des études et la capacité de payer des étudiants

Tout d'abord, même avec les droits de scolarité actuels, les étudiants québécois ont de la difficulté à joindre les deux bouts [FEUQ, 2010]. En effet, les coûts nécessaires à l'éducation universitaire sont nombreux. D'abord, les frais pour les études incluent les droits de scolarité et les frais institutionnels obligatoires, qui augmentent année après année. À l'Université de Montréal, un étudiant à temps plein est facturé à la hauteur de 2 586 \$<sup>2</sup> par an [Université de Montréal, 2010]. À cela, il faut ajouter les dépenses de subsistance pour le logement, la nourriture et les vêtements, ainsi que celle pour les livres et le matériel scolaire. Il est important de noter

---

<sup>2</sup> Ce montant inclut seulement les droits de scolarité et les frais institutionnels obligatoires pancampus.

qu'un grand nombre d'étudiants (40 % au premier cycle [FEUQ, 2010] et 67 % aux cycles supérieurs [CNCS-FEUQ, 2007]) ne reçoit aucune contribution financière de leurs parents et doit alors assurer seul sa subsistance durant ses études. Cela est d'autant plus problématique que le programme d'Aide financière aux études présuppose que les parents contribuent financièrement à l'éducation de leurs enfants dès que leurs revenus annuels dépassent approximativement 30 000 \$. Deux sondages effectués par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) montrent que la majorité des étudiants doivent présentement financer une bonne partie de leur formation en s'endettant et en travaillant durant leurs études [FEUQ, 2010; CNCS-FEUQ, 2007]. En fait, 40 % des étudiants de premier cycle inscrits à temps plein doivent s'endetter pour assumer le prix de leur éducation universitaire et des dépenses de subsistance reconnues par le gouvernement [FEUQ, 2010]. Or, tel que décrit dans ce qui suit, le travail durant les études et l'endettement affectent négativement le succès et la persévérance scolaire.

### 2.2.3 L'impact du travail pendant les études

Les deux enquêtes de la FEUQ montrent que les étudiants travaillent déjà beaucoup pour payer leurs études. Au premier cycle, 81 % des étudiants à temps plein occupaient un emploi rémunéré à l'automne 2009. En fait, ces étudiants y consacraient en moyenne 19 heures par semaine. Aux cycles supérieurs, 68 % des étudiants à temps plein avaient occupé un emploi en 2006 et y consacraient en moyenne 31 heures par semaine. Au total, 26 % des étudiants de premier cycle à temps plein à l'automne 2009 et 31 % des étudiants de cycles supérieurs à temps plein déclaraient travailler plus de 20 heures par semaine [FEUQ, 2010; CNCS-FEUQ, 2007]. Or, des études sur les étudiants canadiens et américains notent un impact négatif du travail sur la persévérance et les résultats scolaires à l'université, particulièrement au-delà de 15 à 20 heures de travail par semaine [Motte et Shwartz, 2009; Boyle *et al.*, 2006; DeSimone, 2008]

### 2.2.4 L'impact de l'endettement pendant les études

L'enquête sur les sources et modes de financement des étudiants de premier cycle indique que près de 60 % des étudiants de premier cycle avaient contracté des dettes en 2009, et que ceux-ci prévoyaient en moyenne diplômés avec une dette accumulée de 14 000 \$. L'enquête sur les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs indique que plus d'un tiers des étudiants des cycles supérieurs (36,2 %) ont accumulé des dettes de plus de 12 000 \$ depuis

le début de leurs études. En particulier, cette enquête précise qu'en 2006 près de 58 % des étudiants de cycles supérieurs avaient accumulé des dettes envers l'AFE, à une hauteur moyenne de 14 000 \$ à la maîtrise et de 19 000 \$ au doctorat [FEUQ, 2010; CNCS-FEUQ, 2010].

Il est certain que le support offert par l'AFE par le biais de bourses et de prêts sans intérêt est préférable à l'accumulation de dettes privées. En 2006, 39 % des étudiants universitaires québécois à temps plein en bénéficiaient, et l'estimation des besoins de 68 % de ceux-ci était assez élevée pour qu'ils reçoivent des bourses. Cela représentait un investissement de 230 millions de dollars en bourses, et la garantie de 265 millions de dollars en prêts sans intérêt de la part de la province [AFE, 2009]. Toutefois, ces prêts deviendront tout de même un fardeau supplémentaire pour chacun des bénéficiaires lorsqu'ils entreront sur le marché du travail.

La 3<sup>e</sup> édition du Prix du savoir révèle que 33 % des finissants secondaires canadiens qui ne continuaient pas vers des études postsecondaires le faisaient par crainte de s'endetter, ou de s'endetter plus [FCBEM, 2007], alors qu'une autre étude de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM) conclut « [qu]'il existe des preuves empiriques convaincantes voulant que les étudiants qualifiés puissent être forcés à abandonner leurs études postsecondaires si leur endettement est trop élevé » [McElroy, 2008, p.1]. Les sondages de la FEUQ et du CNCS-FEUQ auprès des étudiants de premier cycle et de cycles supérieurs québécois montrent aussi que plus de 30 % des étudiants ayant interrompu leurs études l'ont fait pour des raisons financières [FEUQ, 2010; CNCS-FEUQ, 2007].

Un diplôme universitaire au Québec demande déjà un grand investissement et la prise d'un risque de la part de l'État, mais aussi de chaque étudiant. Les étudiants universitaires québécois doivent reporter leur début de carrière, en plus de s'endetter et d'occuper un travail d'appoint pour mener à bien leur projet d'étude, alors même que ces dernières pratiques ont un impact négatif reconnu sur l'accessibilité, le succès et la persévérance aux études universitaires. Pour assurer l'avenir du Québec, il faut qu'un maximum d'étudiants aient accès à l'université, mais surtout que ceux qui débudent leur parcours universitaire l'achèvent.

**Recommandation 2**

**Que le gouvernement du Québec s'assure que toute mesure touchant la formation postsecondaire soit adaptée à sa situation unique en regard aux études universitaires, que ce soit la récente scolarisation de sa population ou son système d'études collégiales unique.**

### 3. De mauvaises réponses à la mauvaise question

Au cours des dernières années, plusieurs pistes de solution ont été proposées par différents intervenants afin d'augmenter le financement des universités du Québec. Notamment, les auteurs du *Pacte pour un financement concurrentiel de nos universités* plaidaient en février 2010 pour un déplafonnement des droits de scolarité [Audet *et al.*, 2010]. Le rapport Montmarquette propose quant à lui que ces droits devraient rattraper la moyenne canadienne [GTTSP, 2008]. De façon similaire, le recteur de l'Université de Montréal Guy Breton suggère une indexation rétroactive depuis 1970 [Lacoursière, 2010]. De plus, presque tous ces intervenants proposent une modulation des droits de scolarité par discipline ou niveau d'étude, en fonction du coût de formation ou de la rémunération attendue. La grande majorité des propositions sont également accompagnées d'une bonification du régime d'Aide financière aux études ou de bourses pour les étudiants, sans toutefois bien chiffrer la bonification ni son coût.

Dans tous les cas, les propositions visent à notre avis la mauvaise cible. Elles cherchent à augmenter le financement des universités, sans protéger de façon claire l'accès aux études supérieures. L'avenir de la province passe par ses diplômés; l'objectif doit être de maximiser l'accès des Québécois à une éducation de qualité.

#### 3.1 Les effets pervers de la modulation

Le modèle de modulation le plus réducteur propose d'ajuster les droits de scolarité selon les coûts de formation associés à chaque discipline ou niveau d'étude. Il s'agit d'une pratique fondamentalement inique et stratégiquement mal avisée. En effet, il est faux de croire que la rémunération des diplômés est corrélée avec les coûts de formation. Plusieurs programmes de formation demandent des ressources considérables (laboratoires ou équipement spécialisé ou enseignement en petits groupes) sans garantir aux finissants une haute rémunération : agriculture, musique, arts, sciences pures, études de cycles supérieurs, etc. [MELS, 2009]. Ces diplômés sont néanmoins essentiels à la productivité et au bon fonctionnement d'une société. Bref, une telle modulation des droits de scolarité serait non seulement inéquitable envers les étudiants, mais irait

surtout à l'encontre de la diversité de formations et d'expériences nécessaires pour assurer une société robuste, saine et complète.

La modulation des droits de scolarité en fonction des revenus anticipés consiste plutôt à hausser les droits pour les professions typiquement bien rémunérées, généralement les formations menant à des professions libérales comme médecine, génie ou droit. En 2004, le Québec a choisi de rejeter un tel scénario de modulation après les audiences de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, à laquelle la FAÉCUM a participé. Cette décision s'est entre autres basée sur l'expérience de l'Ontario qui a opté pour une déréglementation des droits de scolarité des programmes menant aux professions libérales en 1998. Une telle modulation réduit la diversité sociale des étudiants qui optent pour les programmes visés. La proportion d'étudiants provenant des familles moins aisées diminue [Baddour *et al.*, 2002], et ce, en dépit de l'existence de programmes de bourses et d'aide financière visant à diminuer l'impact de telles hausses. Les familles de classe moyenne sont effectivement souvent incapables d'assumer les droits modulés, alors même que leurs enfants ne sont pas éligibles à une aide financière suffisante [Statistique Canada, 2006; Frenette, 2008]. L'impact serait sans nul doute encore plus négatif au Québec, où il est moins commun pour les parents d'économiser de grandes sommes pour l'éducation de leurs enfants [Statistique Canada, 2009] et où 40 % des étudiants de premier cycle ne reçoivent aucune contribution financière de leurs parents [FEUQ, 2010]. On risque de voir des bons étudiants être découragés d'opter pour ce type de profession ou pire, décrocher pour des raisons financières. Au final, les étudiants admis dans ces programmes ne seraient pas les plus aptes à réussir et à offrir leur expertise à la société, mais plutôt ceux qui sont capables de réussir parmi les candidats pouvant payer le prix de la formation.

La modulation des droits de scolarité en fonction de la rémunération attendue a d'autres effets pervers. D'abord, les cohortes moins diversifiées socialement des professionnels en formation diminuent la qualité générale de la formation, car les étudiants sont moins exposés à des réalités différentes [Chan et Ahmad, 2005]. Enfin, même dans les disciplines étiquetées comme bien rémunérées, il existe toute une distribution dans les salaires, selon le choix de carrière du diplômé. Or, le fardeau des dettes d'études accumulées mène les diplômés à se diriger vers les

branches les plus lucratives de leur profession. Par exemple, aux États-Unis, on constate que le nombre de candidats pour la médecine de première ligne (médecine familiale, interne, pédiatrique ou gynéco-obstétrique) est en baisse régulière, particulièrement parmi les étudiants les plus endettés, et ce même si les besoins y sont criants [Andriole, Jeffe et Whelan, 2010]. Que dire alors des professionnels optant pour le service communautaire ou le développement international ?

La modulation des droits de scolarité en fonction du revenu attendu des diplômés ne permet pas d'atteindre l'objectif de notre système d'éducation : elle ne s'assure pas d'avoir les meilleurs candidats dans des domaines névralgiques comme la santé, et fait porter aux finissants des dettes telles qu'ils doivent orienter leurs carrières vers la maximisation de leurs revenus au lieu de répondre à l'ensemble des besoins du Québec.

### **3.2 La hausse des droits de scolarité : un frein à l'accessibilité**

Les hausses globales des droits de scolarité ont un effet beaucoup plus difficile à prévoir ou même à mesurer sur l'accès aux études supérieures, en raison du grand nombre de facteurs qui peuvent l'affecter. Par exemple, une étude commandée par le MELS prévoyait, *ceteris paribus sic stantibus*<sup>3</sup>, une baisse de 0,11 % à 0,12 % des inscriptions à l'université pour chaque augmentation de 1 % des droits de scolarité [Vierstraete, 2007]. Pourtant, après une hausse de plus de 25 % des droits de scolarité<sup>4</sup>, les universités québécoises observent actuellement un nombre record d'inscriptions [Le Devoir, 2010]. Les choses ne sont pas égales par ailleurs et d'autres facteurs sont venus changer la donne, notamment la crise économique qui a incité les Québécois à demeurer ou à retourner sur les bancs d'école afin de maximiser leurs chances de trouver ou de retrouver un emploi. Dans un tel contexte, il faut plutôt se demander si cette hausse des inscriptions aurait eu lieu sans la présente crise économique, ou encore si elle aurait été encore plus prononcée sans la hausse des droits de scolarité.

---

<sup>3</sup> Toutes choses étant égales par ailleurs [Traduction libre].

<sup>4</sup> Depuis 2007, les droits de scolarité annuels d'un étudiant à temps plein augmentent de 100 \$ chaque année. À la fin de la période fixée, soit en 2012, les droits de scolarité auront augmenté de 500 \$, soit 30 % du montant total initial.

Ce que l'on peut dire avec certitude, c'est que la situation des étudiants actuels est déjà loin d'être enviable. Tel que détaillé dans le chapitre précédent, beaucoup d'étudiants doivent travailler de nombreuses heures par semaine ou encore contracter des dettes privées pour pouvoir étudier, même avec les droits de scolarité et le régime d'Aide financière aux études actuels. Devant ce constat, on peut raisonnablement supposer que toute hausse des droits de scolarité aura un impact négatif sur l'accès aux études supérieures d'une partie de ces étudiants déjà dans une situation précaire.

L'effet d'une hausse massive des droits de scolarité, telle que suggérée par plusieurs acteurs, par exemple en rejoignant la moyenne canadienne, est plus facile à entrevoir. En effet, les Québécois ont une tradition d'épargne moins développée qu'ailleurs au Canada en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants [Statistique Canada, 2009]. Tel que mentionné précédemment, la scolarisation étendue de la société québécoise est assez récente et les étudiants actuels sont en majorité des étudiants de première ou deuxième génération. Les jeunes étudiants et leurs familles n'ont donc que rarement accumulé les économies nécessaires pour absorber une hausse de plus de 100 % des droits de scolarité. Ajoutons que les droits de scolarité annuels augmentent actuellement, pour atteindre une hausse de 500 \$ en 2012 pour les étudiants à temps plein. Par conséquent, toute hausse supplémentaire risque d'entraver sérieusement l'accès à l'éducation et les progrès en termes de scolarisation qui ont été accomplis dans les dernières décennies. Ce serait assurément peu stratégique dans le contexte actuel de la société québécoise.

### **3.3 La bonification de l'AFE**

La majorité des intervenants proposant une majoration des droits de scolarité suggère qu'elle soit accompagnée d'une bonification du régime d'Aide financière aux études (AFE) ou un équivalent. Toutefois, les coûts d'une telle bonification sont rarement quantifiés. En 2007-2008, 39 % des étudiants universitaires inscrits à temps plein bénéficiaient de l'AFE. De ceux-ci, 68 % bénéficiaient de bourses, c'est-à-dire avaient déjà atteint le plafond de prêt de 2 440 \$ par an<sup>5</sup>, et 94 % d'entre eux recevaient une assistance de plus de 2 000 \$ par an [AFE, 2009]. En maintenant le plafond de prêt au niveau actuel, près de 35 % d'une hausse des droits de scolarité à la

---

<sup>5</sup> En 2008, le plafond de prêt était fixé à 2 440 \$, et aujourd'hui à 2 880 \$.

moyenne canadienne, c'est-à-dire une hausse d'environ 2 700 \$ par an, devrait alors être consacrée en bourses d'AFE<sup>6</sup>, et ce, avant même de comptabiliser les nouveaux bénéficiaires. En effet, une hausse des droits de scolarité résulterait en un nombre supplémentaire, plus difficilement quantifiable, de nouveaux bénéficiaires admissibles aux prêts et bourses, ce qui augmenterait d'autant plus la part de la hausse à consacrer en aide financière. Au bout du compte, toute hausse massive des droits de scolarité devrait se voir en grande partie consacrée à l'AFE pour assurer de maintenir l'accessibilité telle quelle. L'injection supplémentaire nette dans les universités elles-mêmes serait donc beaucoup moindre que ce qu'attendu.

Au final, les différents scénarios de hausse ou de modulation des droits de scolarité présentés plus haut doivent être rejetés. En effet, ceux-ci mettent en danger l'accessibilité aux études supérieures, en particulier pour les étudiants déjà dans une situation économique précaire. Cela est tout à fait contraire aux besoins du Québec, soit de maximiser la scolarisation de sa population.

### **Recommandation 3**

**Que le gouvernement procède à un gel des frais de scolarité, veille à ce que les frais actuellement non réglementés et qui ont été augmentés soient ramenés à leur ancien niveau et à ce que ces frais ne puissent plus être augmentés. (Cahier de positions 3.1.1 art 254)**

### **Recommandation 4**

**Que le gouvernement du Québec rejette toute modulation des droits de scolarité, tant par discipline que par cycle d'étude.**

### **Recommandation 5**

**Que l'enveloppe dédiée à l'aide financière aux études soit annuellement révisée, selon les droits de scolarité exigés, de manière à préserver l'accessibilité aux études au Québec et que**

---

<sup>6</sup> Pour ceux qui reçoivent déjà des bourses (68 %), la hausse serait entièrement couverte, ce qui nécessite 27 % de la hausse des droits de scolarité. Pour les 26 % restants qui reçoivent plus de 2 000 \$ d'aide, ils recevraient au moins 1 820 \$ supplémentaires en bourses, ce qui correspond à 7 % des hausses de droits de scolarité. Au final, c'est donc au moins près de 35 % de la hausse des droits qui serait convertie en bourses d'AFE.

**le système d'aide financière aux études soit réajusté en fonction des particularités des étudiants atypiques.**

## **4. Bonifier le financement des universités pour répondre aux besoins du Québec**

### **4.1 De la nécessité d'identifier les lacunes du système universitaire québécois**

Les défenseurs d'une hausse des droits de scolarité semblent considérer la nécessité d'augmenter significativement le financement des universités québécoises comme un axiome, plutôt qu'une hypothèse. Le principal document évaluant le sous-financement des universités au Québec (à 375 millions de dollars en 2003) se base sur une comparaison des dépenses avec le reste du Canada [CRÉPUQ-MEQ, 2002]. Pourtant, le contexte de fonctionnement des universités québécoises est distinct à plusieurs égards. Le coût de la vie à Montréal, par exemple, est inférieur à la moyenne canadienne, et encore plus à celui de Toronto [Statistique Canada, 2010c]. De plus, une grande fraction du sous-financement comparé est attribuable aux fonds de dotation des universités canadiennes, fonds qui servent, par exemple, à offrir des bourses aux étudiants. Or, les universités canadiennes doivent dépenser plus en bourses aux étudiants car leurs droits de scolarité sont plus élevés et le système d'aide financière aux études différent. Le Québec ne peut se permettre de prendre des décisions sur un sujet aussi important que l'éducation universitaire en se basant sur les coûts de fonctionnement de systèmes opérant selon des paramètres différents.

Avant d'injecter des ressources supplémentaires dans le système d'éducation postsecondaire du Québec, il est essentiel d'en identifier les besoins et objectifs propres. Un tel exercice permettra de déterminer les montants nécessaires pour atteindre des objectifs concrets. L'élaboration d'indicateurs de réalisations et d'impacts adaptés à la mission et à la réalité de chaque institution permettra par ailleurs de mieux contrôler l'investissement public dans les universités. Dans *L'imputabilité des universités québécoises*, un mémoire déposé en 2009 lors des consultations sur le projet de loi 38, la FAÉCUM propose un système de coordination nationale et de reddition de comptes permettant aux parties prenantes d'identifier ces besoins et objectifs, et d'en assurer le suivi (FAÉCUM, 2009). En droits de scolarité et frais institutionnels obligatoires uniquement, le financement annuel des universités québécoises a augmenté d'approximativement 100 millions de dollars depuis 2007. Il serait irresponsable de cautionner un investissement supplémentaire

dans le système universitaire sans se doter des outils nécessaires pour en garantir un usage optimal.

Le Québec doit donc d'abord développer un processus lui permettant de déterminer les besoins propres à son système d'éducation et de quantifier les ressources nécessaires pour y répondre. Une fois cet exercice fait, la réflexion sur les modes de financement des universités doit se faire en gardant en tête leur mission principale, soit d'offrir une formation universitaire de qualité à la population québécoise. Dans cette optique, un souci particulier doit être porté à l'impact de toute mesure sur l'accès à l'éducation universitaire, que cela touche la facture universitaire ou l'endettement des étudiants. Les sections précédentes ont décrit comment une hausse des droits de scolarité mettrait en péril les progrès faits à ce jour en matière de scolarisation. D'autres avenues existent. La FAÉCUM soulève dans ce qui suit deux approches qui semblent, à première vue, conjuguer à la fois un apport financier supplémentaire aux universités et la maximisation de l'accessibilité à la formation universitaire.

#### **4.2 Contribution des entreprises**

Les entreprises bénéficient grandement de la formation universitaire au Québec grâce à la main-d'œuvre qualifiée, diversifiée et fort compétitive qu'elle développe, mais aussi au travers des connaissances et techniques de pointe qui y sont développées. L'OCDE reconnaît d'ailleurs le rôle clé de l'éducation dans le développement de l'économie d'une société et de ses entreprises : « l'éducation a un grand impact sur l'évolution de l'économie. Les compétences de la main-d'œuvre sont un atout majeur que les pays peuvent façonner à long terme. » [OCDE, 2010, p.176] Pourtant, lorsqu'on parle du financement du réseau universitaire, les entreprises sont rarement considérées.

En mars 2001, la FAÉCUM a commencé à explorer l'idée d'une contribution directe des grandes entreprises à l'éducation supérieure. La Fédération s'inspirait alors principalement de la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre*. Mieux connue comme « la loi du 1 % », cette mesure oblige « tout employeur dont la masse salariale à l'égard d'une année civile est de 1 000 000 \$ et plus à participer à la qualification de sa main-d'œuvre en investissant au moins 1 % de sa masse salariale dans des dépenses de formation » [L.R.Q. chapitre D-8.3]. Plus

précisément, la FAÉCUM a proposé en 2004, lors des Consultations générales sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec, un prélèvement supplémentaire<sup>7</sup> de 0,18 % de la masse salariale des employeurs déjà assujettis à la loi pour constituer un fonds de 114 millions de dollars pour le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Ce montant correspondait alors à la part attribuable aux fonds de dotation du sous-financement comparatif avec le reste du Canada des universités québécoises, et compenserait ainsi une philanthropie moindre avec une mesure fiscale.

Depuis, de nombreux acteurs issus du milieu de l'éducation ont fait progresser l'idée d'une participation accrue, voire obligatoire, des entreprises dans le financement des universités. Précisons toutefois que, en 2004 comme aujourd'hui, il est essentiel pour la FAÉCUM que toute participation du privé au financement des universités de la province ne se fasse pas au détriment du financement public. Également, il est incontournable que l'apport du privé n'interfère jamais avec l'autonomie des universités envers leur mission d'enseignement et de recherche.

#### **4.3 Contribution des diplômés à l'éducation**

Une seconde avenue consiste en une contribution des diplômés au réseau universitaire du Québec qui serait déterminée en fonction de leurs revenus. Contrairement à la modulation des droits de scolarité, une telle mesure permettrait de s'assurer que les diplômés qui gagnent réellement plus financent leur formation à un plus haut niveau. De plus, comme le notait Milton Friedman, une telle approche, contrairement aux prêts à valeur fixe, mutualise le risque non-négligeable pris par chaque étudiant retardant son entrée sur le marché du travail et leur fait donc porter un fardeau financier moindre :

« A further complication is introduced by the inappropriateness of fixed money loans to finance investment in training. Such an investment necessarily involves much risk. The average expected return may be high, but there is wide variation about the average. [...] In order to make such loans attractive to lenders, the nominal interest rate charged on all loans would have to be sufficiently high to compensate for the capital losses on the

---

<sup>7</sup> Il faut préciser ici que nous prônons le maintien du 1% en formation continue, qui est une excellente façon de favoriser la formation continue de la main d'œuvre québécoise. La proposition ici consisterait en un prélèvement additionnel.

defaulted loans. [...] The device adopted to meet the corresponding problem for other risky investments is equity investment plus limited liability on the part of shareholders. The counterpart for education would be [...] to advance [each individual] the funds needed to finance his training on condition that he agree to pay the lender a specified fraction of his future earnings. In this way, a lender would get back more than his initial investment from relatively successful individuals, which would compensate for the failure to recoup his original investment from the unsuccessful. [Friedman. 1955] »<sup>8</sup>

En gardant les droits de scolarité aux niveaux actuels, une contribution annuelle de 1,5 % sur les revenus personnels entre 25 000 \$ et 38 750 \$, et de 2,5 % sur les revenus entre 38 751 \$ et 77 140 \$, jusqu'à l'âge de 65 ans, permettrait ultimement l'injection d'approximativement 14 000 \$, actualisés à la date de diplomation, par diplômé universitaire. Ces paliers ont été fixés en se basant sur une estimation des revenus annuels d'un détenteur d'un DEC préuniversitaire travaillant à temps plein et sur les paliers utilisés actuellement au Québec. La valeur présente de cette contribution, elle, a été estimée à partir des données du recensement de 2006 sur les diplômés universitaires de baccalauréat et de cycles supérieurs, de la distribution des âges à l'obtention du diplôme de premier cycle décrite dans les études *la Relance* du MELS [MELS, 2010b] et des *Perspectives démographiques* de l'Institut de la statistique du Québec [Institut de la statistique du Québec, 2004].

Tel que noté précédemment, une telle contribution permettrait de réduire le niveau de risque assumé par chaque étudiant, en comparaison avec un prêt, qu'il soit remboursé proportionnellement au revenu ou non. Dans un système de prêt, chacun est responsable de rembourser sa propre dette; il est alors nécessaire pour le prêteur d'augmenter les taux d'intérêts pour absorber les pertes causées par les mauvais payeurs. Une contribution proportionnelle au revenu, quant à elle, permet plutôt à l'investisseur de compenser les diplômés aux revenus moindres avec ceux aux revenus supérieurs à la moyenne, c'est-à-dire plus aptes à payer, sans

---

<sup>8</sup> Les formations qui mènent à un emploi bien rémunéré ont des retours attendus intéressants, mais aussi une forte variance, c'est-à-dire que l'investissement est risqué. Les prêts traditionnels ne peuvent être attrayants pour les prêteurs que si les taux d'intérêt sont assez hauts pour compenser les multiples défauts de paiement ou faillites. Face à de telles situations à haut risque, il est courant de permettre l'achat de *parts* dans les revenus futurs de l'individu, c'est-à-dire lui procurer une avance de fonds, sous la condition qu'il réserve à l'investisseur (au prêteur) une fraction de ses revenus à venir. Les investisseurs peuvent ainsi compenser les retours plus faibles provenant des individus qui gagnent moins qu'attendu avec ceux plus élevés des individus qui ont des revenus supérieurs à la moyenne. [Traduction libre et résumée]

augmenter outre mesure le fardeau de chacun.

De plus, il est reconnu que les étudiants, et encore plus ceux qui décident de ne pas s'inscrire à l'université, sont réticents à s'endetter [Malatest & Associates Ltd, 2008; Canadian Council on Learning, 2010; Oosterbeek et Van den Broek, 2008], et que les individus ont tendance à surévaluer l'impact de pertes et à sous-évaluer celui de gains [Kermer, Driver-Linn, Wilson et Gilbert, 2006; Brooks et Zank, 2005]. La contribution des diplômés à l'éducation permettrait de pallier ces tendances, en mutualisant le risque associé à un prêt, et en protégeant les étudiants du danger de devoir repayer une dette d'étude même s'ils ne décrochent pas de diplôme.

Finalement, la cotisation serait de niveau raisonnable pour chaque diplômé, quel que soit son revenu annuel. Par exemple, un diplômé gagnant 34 000 \$ par année, soit le salaire annuel moyen des bacheliers en arts [MELS, 2010b], contribuerait annuellement à la hauteur de 135 \$, alors qu'un autre diplômé gagnant 55 000 \$ par année, soit le salaire annuel moyen des bacheliers en santé [MELS, 2010b], contribuerait à la hauteur de 614 \$. La contribution annuelle maximale serait ainsi de 1 166 \$. Ces montants sont nettement inférieurs aux cotisations au Régime de rentes du Québec, par exemple, qui montent pour les salariés à 4.95 % de leurs revenus de travail annuels entre 3 500 \$ et 47 200 \$ et auquel un salarié gagnant 25 000 \$ par année cotise déjà à la hauteur de plus de 1 000 \$ au régime.

Par ailleurs, une telle méthode de financement amènerait des incitatifs positifs pour le système universitaire québécois. Afin de maximiser leur financement, les universités seraient amenées à décerner le plus grand nombre de diplômes de façon efficiente. Actuellement, au baccalauréat, les universités décernent à peine un diplôme par cinq années-EEETP<sup>9</sup>. Puisqu'une plus grande partie du financement serait proportionnelle au nombre de diplômes décernés, les universités auraient tout à gagner à réduire ce ratio. Plus important, cette partie du financement serait aussi proportionnelle à la fraction de diplômés aux revenus supérieurs à 25 000 \$ par année, mais non à la fraction de diplômés aux revenus supérieurs à 77 140 \$ par année. Les universités seraient donc incitées à aider l'ensemble de leurs diplômés à se trouver un emploi. En basant une partie

---

<sup>9</sup> Un effectif étudiant en équivalent temps plein (EEETP) équivalent à 30 crédits universitaires sur une année.

du financement sur certains impacts de la formation universitaire, soit les diplômés occupant un emploi bien rémunéré, et non sur les intrants, la cotisation des diplômés à l'éducation incite plus encore les universités à répondre aux besoins du Québec.

En bref, nous proposons de commencer par mettre en place un système de gestion fiable des universités québécoises, permettant notamment une quantification des besoins des universités et une reddition de comptes adéquate. Nous proposons également d'étudier la possibilité d'une contribution des entreprises et des diplômés universitaires au réseau universitaire québécois, le tout en respectant toujours l'autonomie intellectuelle des universités.

### **Recommandation 6**

**Que soit créée une Commission d'évaluation des universités du Québec (CÉUQ), avec pour mandat d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés et l'utilisation des fonds publics par les universités. (Cahier de positions 2.5.1 art. 680)**

### **Recommandation 7**

**Que soit envisagée une contribution des entreprises aux universités québécoises, en s'assurant de protéger l'autonomie académique des universités.**

### **Recommandation 8**

**Que soit envisagée une contribution des diplômés universitaires aux universités québécoises.**

## Conclusion

La formation universitaire au Québec est dans une situation unique, et les besoins de la province dans ce domaine sont marqués. Nous nous devons de rechercher des solutions permettant d'atteindre les objectifs du Québec en terme de formation universitaire, mais surtout, des solutions vraiment adaptées à la réalité présente de la province. La question du financement des universités québécoises ayant été ouverte, assurons-nous d'exploiter cette opportunité pour tenir une discussion franche et intelligente sur les sujets adéquats.

## Rappel des recommandations

### Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec s'assure de maximiser l'accessibilité aux études universitaires, tout en conservant la qualité de la formation.

### Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec s'assure que toute mesure touchant la formation postsecondaire soit adaptée à sa situation unique en regard aux études universitaires, que ce soit la récente scolarisation de sa population ou son système d'études collégiales unique.

### Recommandation 3

Que le gouvernement procède à un gel des frais de scolarité, veille à ce que les frais actuellement non réglementés et qui ont été augmentés soient ramenés à leur ancien niveau et à ce que ces frais ne puissent plus être augmentés. (Cahier de positions 3.1.1 art 254)

### Recommandation 4

Que le gouvernement du Québec rejette toute modulation des droits de scolarité, tant par discipline que par cycle d'étude.

### Recommandation 5

Que l'enveloppe dédiée à l'aide financière aux études soit annuellement révisée, selon les droits de scolarité exigés, de manière à préserver l'accessibilité aux études au Québec et que le système d'aide financière aux études soit réajusté en fonction des particularités des étudiants atypiques.

### Recommandation 6

Que soit créée une Commission d'évaluation des universités du Québec (CÉUQ), avec pour mandat d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés et l'utilisation des fonds publics par les universités. (Cahier de positions 2.5.1 art 680)

### Recommandation 7

Que soit envisagée une contribution des entreprises aux universités québécoises, en s'assurant de protéger l'autonomie académique des universités.

### Recommandation 8

Que soit envisagée une contribution des diplômés universitaires aux universités québécoises.

## Bibliographie

- AFE (2009). Rapport Statistique 2007-2008. Québec: MELS.
- ANDRIOLE, D. A., JEFFE, D. B., WHELAN, A. J. (2010). Primary Care Specialty Choices of United States Medical Graduates, 1997-2006. dans *Academic Medicine*, 85 (6), pp. 947-958.
- AUDET, M. et al. (2010). Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités. Montréal, Québec.
- BADDOUR et al. (2002). Effects of rising tuition fees on medical school class composition and financial outlook. dans *Canadian Medical Association Journal*, 166 (8).
- BROOKS, P. et ZANK, H. (2005). Loss Averse Behavior. Dans *The Journal of Risk and Uncertainty*, 31 (3), Pays-Bas : Springer Science. pp. 301-325.
- Canadian Council on Learning (2010). Are Lower Income Families Averse to Financing Post-Secondary Education by Borrowing ? Canada : Canadian Council on Learning.
- Centre for International Mobility (2010). Tuition fees. Helsinki, Finlande : Centre for International Mobility. [http://www.studyinfinland.fi/tuition\\_and\\_scholarships/tuition\\_dees](http://www.studyinfinland.fi/tuition_and_scholarships/tuition_dees) : page consulté le 29 novembre 2010.
- CHAN, L. et AHMAD, Y. (2005). Diversity in Medicine Diversity and Equity Issues in Medical Education, Part I. dans *University of Toronto Medical Journal*, 82, mai 2005.
- CNCS-FEUQ (2007). Les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs. Montréal, Québec : CNCS-FEUQ.
- Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (2010). Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale. Ottawa, Canada : Statistiques Canada.
- CREPUQ-MEQ (2002). Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : comparaison aux autres universités canadiennes, 1995-1996 à 2002-2003. Québec : CRÉPUQ-MELS.
- DESIMONE, J. S. (2009). The Impact of Employment during School on College Student Academic Performance. *Journal of Economic Literature*, no.12, pp. 22.
- DESJARDINS, R. et SCHULLER, T. (2007). Comprendre l'impact social de l'éducation. Paris, France : Organisation de coopération et de développements économiques.
- DUPUIS, F., BÉGIN H. et VACHON H. (2009). L'impact du choc démographique sur l'économie du Québec. dans *Point de vue économique*, Québec : Desjardins. 28 mai 2009.
- FAÉCUM (2009). L'imputabilité des universités québécoises. Montréal, Québec : FAÉCUM.
- FEUQ (2010). Sources et modes de financement des étudiants de 1er cycle. Montréal, Québec : FEUQ.
- FRENETTE, M. (2008). University Access Amid Tuition Fee Deregulation : Evidence from Ontario Professional Programs. Dans *Canadian Public Policy*, 34 (1), pp. 89-110

- FRIEDMAN, M. (1955) *The rôle of government in education*. New Jersey : Rutgers University Press.
- Gouvernement du Québec (2007). *Loi favorisant le développement de la formation de la main d'œuvre*. Québec : Éditeur officiel du Québec.
- GREGSON, S., WADDEL, H. et CHADIWANA, S. (2001) *School education and HIV control in sub-saharan Africa : from discord to harmony?* Oxford, Royaume-Uni : *Journal of international development*, pp. 467-485.
- Groupe de travail sur la tarification des services publics (GTTSP) (2008). *Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble*. Québec : Gouvernement du Québec
- HECKMANN, C. et VILLOUTREIX, E. (dir) (2010). *Regards sur l'éducation 2010*. Paris, France : Organisation de coopération et de développement économiques.
- Institut de la statistique du Québec (2004) *Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051*. Québec : ISQ.
- KERMER D.A., DRIVER-LINN, E., WILSON, T.D. et Gilbert, D.T. (2006). *Loss Aversion Is an Affective Forecasting Error*. Etats-Unis : Association for Psychological Science.
- LACOURSIÈRE, A. (2010). *Le recteur de l'UdeM aimerait voir les droits de scolarité dégelés*. dans *La Presse*. <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201010/06/01-4329948-le-recteur-de-ludem-aimerait-voir-les-droits-de-scolarite-degeles.php> : page consultée le 29 novembre 2010.
- LAKHANDAI, M. et RAM, R. (2008). *Educational attainment and HIV/AIDS prevalence : a cross country study*. Etats-Unis : *Economics of education review*, pp.14-21.
- MALATEST, R.A. & Associates Ltd. (2008). *The class of 2003 : High school follow-up Survey*. Montréal, Canada : Canada Millennium Scholarship Foundation.
- MCELROY, L. (2008). *L'impact des bourses: endettement et persévérance des étudiants de niveau postsecondaire*. Montréal, Québec: Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.
- MDEIE (2010). *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013*. Québec : MDEIE. <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/sqri> : page consultée le 29 novembre 2010.
- MELS (2009). *Règle budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'Année universitaire 2009-2010*. Québec : MELS.
- MELS (2010a). *Indicateurs de l'éducation*. Québec : MELS. <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/indicateurs> : page consultée le 29 novembre 2010.
- MELS (2010b). *La relance à l'université*. Québec : MELS.
- Ministère des Finances (2007). *Relever le défi du financement de la santé*. Québec : Ministère des Finances.
- MOTTE, A. et SCHWARTZ, S. (2009). *Are Students Employment and Academic Success Linked?* Ottawa, Canada : Fondation canadienne des bourses du millénaire.

- OOSTERBEEK, H. et VAN DER BROEK, A. (2008). An empirical analysis of borrowing behaviour of higher education students in the Netherlands. dans *Economics of Education Review*, 28. Pays-Bas : Elsevier. pp. 170-177,
- RIGGERT, S. C. et al. (2006). Student Employment and Higher education: Empiricism and Contradiction. *Review of educational research*, vol. 76, no.1 pp. 63-92.
- Statistique Canada (2006). La déréglementation des frais de scolarité - Qui paie? Canada : Statistique Canada. <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2006001/9183-fra.htm> : page consultée le 29 novembre 2010.
- Statistique Canada (2009). Sources de soutien pour la prochaine génération d'étudiants de niveau postsecondaire. Canada : Statistique Canada. <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/2009079/support-soutien-fra.htm> : page consultée le 29 novembre 2010.
- Statistique Canada (2010a). Revenu total médian selon le type de famille, par province et territoire. Canada : Statistique Canada. <http://www40.statcan.ca/102/cst01/famil108a-fra.htm> : page consultée le 29 novembre 2010.
- Statistique Canada (2010b). Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale. Canada : Statistique Canada.
- Statistique Canada (2010c). Indices comparatifs des prix de détail entre les villes, octobre 2009, pour certains groupes de biens et services à la consommation. Canada : Statistique Canada. <http://www.statcan.gc.ca/pub/62-001-x/2010010/t048-fra.htm> : page consultée le 29 novembre 2010.
- Swedish National Agency for Higher Education (2010). General criteria regarding who is required to pay application and tuition fees. Suède : The Swedish National Agency for higher education. <http://www.studera.nu/studera/4400.html> : page consultée le 29 novembre 2010.
- THIBAUT, N. (2009). Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056. Québec : Institut de la Statistique du Québec.
- Université de Montréal (2007). Livre blanc 2007-2010 : une force de changement. Montréal : Université de Montréal.
- Université de Montréal (2010). Payer ses études. Montréal : Université de Montréal. <http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/index.html> : page consultée le 29 novembre 2010.
- VIERSTRAETE, V. (2007). Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire. Québec : MELS
- WOLFENSON, J. D. (2000). Résumé analytique de Éducation et VIH/SIDA : une fenêtre d'espoir. Communication au conseil de sécurité des Nations Unies.